



# FONDS À FRAIS PARTAGÉS POUR LE FINANCEMENT DE SOUS-PROJETS

## QU'EST-CE QU'ON ENTEND PAR FONDS À FRAIS PARTAGÉS ?

Le fonds à frais partagés est le mécanisme retenu par le Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agribusiness au Sénégal (PDIDAS) pour couvrir les risques liés à l'adoption de projets d'investissement innovants et réduire la contrainte financière rencontrée par les producteurs (difficulté d'accès au crédit) et les PME pour réaliser les investissements nécessaires à l'amélioration de leurs performances, à leur intégration aux chaînes de valeur horticoles, notamment pour des produits à forte valeur ajoutée, contribuant ainsi à l'augmentation de leurs revenus.

## QUEL EST LE MONTANT PLAFOND POUVANT ETRE SUPPORTE PAR LE PROJET ?

100 000 000 FCFA par Sous-projet

## QUELLE EST LA PART DE CHAQUE PARTIE PRENANTE ?

80% PDIDAS et 20% pour petits producteurs.

40% PDIDAS et 60% pour PME et moyens producteurs.

## QUELLES SONT LES ACTIVITES ELIGIBLES ?

- Terrassements
- Équipements
- Dispositifs de Gestion Durable des Terres et de l'Eau (GDTE)
- Infrastructures de production et de stockage
- Mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux
- Clôtures
- Formations
- Intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires)
- Production de semences améliorées
- Transformation
- Commercialisation
- Emballages et conditionnement
- Agroforesterie

## QUELLES SONT LES ACTIVITES NON ELIGIBLES ?

- Fonctionnement (carburant, salaires et autres charges récurrentes)
- Investissements lourds (Tracteur, moissonneuse, Forage, Camion)
- Activités de Commerce sortant de la chaîne de valeur agroindustrielle
- Activités pastorales
- Activités de pêches
- Toutes autres activités ne contribuant pas à la promotion de la chaîne de valeur agroindustrielles et ne concourant pas à l'atteinte des objectifs du Projet.

## QUI PEUT ETRE ADMISSIBLE ?

- Les petits producteurs regroupés en GIE/OP : superficie globale minimale de 5 ha (regroupements à adapter ponctuellement suivant les réalités constatées sur le terrain)
- Producteurs Moyens / PME : superficie minimale de 5 ha
- Les Associations, OP, GIE, et PME dont l'activité ciblée est un maillon de la chaîne de valeur agro-industrielle (marché domestique et marché export, transformation, conditionnement, logistique, etc.)

## QUELS SONT LES CRITERES D'ELIGIBILITE DES SOUS - PROJETS ?

- Sous-projets situés dans les zones d'intervention du PDIDAS et hors 10.000ha pour les SP de production;
- Promoteurs regroupés en associations, OP, GIE, PME,
- Disponibilité de Récépissé, NINEA, Attestation, Registre de commerce ou possibilité d'en procurer, le cas échéant;
- Expérience des Promoteurs dans l'activité (au moins trois (03) ans dans la production horticole ou dans un autre maillon de la chaîne agro-industrielle), références professionnelles pour tous les demandeurs (petits exploitants, PME), etc. ;
- Cohérence avec les objectifs de développement du PDIDAS ;

- Le Sous-projet doit couvrir un maillon de la chaîne de valeur agro-industrielle ciblé par le PDIDAS (production agricole, transformation, commercialisation, Partenariats économiques (Labellisation/Conditionnement, etc.), etc.

#### QUELS SONT LES CRITERES D'ADMISSIBILITE DES SOUS PROJETS ?

Volet Technique	Volet environnemental, social et juridique	Volet financier
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Respect des dispositions de la Charte du Domaine Irrigué (CDI) et des Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS)</li> <li>▪ Emplacement par rapport aux infrastructures stratégiques (voies de communication, Réseaux électriques, matières premières, eau, marchés, etc.)</li> <li>▪ Intégration de la chaîne logistique (stockage, transport, etc.)</li> <li>▪ Distance par rapport à la source d'eau</li> <li>▪ Accessibilité (distance par rapport aux pistes de production)</li> <li>▪ Capacité de gestion de la production : appréciation de la connaissance antérieure des spéculations et itinéraires techniques, relations avec les structures d'encadrement existantes</li> <li>▪ Spéculations envisagées : correspondance avec les spéculations prouvées/potentielles</li> <li>▪ Aptitude culturelle et compatibilité du sol avec les spéculations envisagées</li> <li>▪ Capacité de mise en valeur (intensité culturelle)</li> <li>▪ Marchés / Clients visés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Occupation actuelle et droits existants sur les terres du sous-projet.</li> <li>▪ Non existence de litiges ou contentieux sur les terres du sous-projet.</li> <li>▪ Acceptabilité sociale : équité, non réticence des populations, etc.</li> <li>▪ Prise en compte du genre (présence de femmes et/ou jeunes).</li> <li>▪ impacts socio-économiques du sous projet en termes de création d'emplois (présence de femmes et/ou jeunes).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rentabilité et Viabilité économiques et financières : compte d'exploitation prévisionnel.</li> <li>▪ Ouverture d'un compte spécifique au niveau des institutions financières désignées avec lesquelles des protocoles sont signés avec le PDIDAS ;</li> <li>▪ Remboursement des crédits antérieurs au niveau des institutions financières satisfaisant</li> <li>▪ Capacité de mobilisation de la contribution financière à hauteur de 20% minimum pour les OP, et petits producteurs et 60% pour les PME.</li> <li>▪ Disponibilité Marchés / Clients visés</li> </ul>

#### QUELLE EST LA PROCEDURE DE SELECTION DES SOUS-PROJETS ?

1. Appel à Sous-Projets lancé par le PDIDAS
2. Retrait du formulaire F1 au siège du PDIDAS ou autre points dédiés
3. Renseignement du formulaire par les promoteurs
4. Dépôt du formulaire renseigné au siège du PDIDAS
5. Traitement interne de la demande par le Projet
6. Approbation de l'éligibilité et l'admissibilité par le Comité Local d'Approvisionnement (CLA)
7. Classification environnementale (Screening)
8. Etudes détaillées
9. Evaluation et Approbation définitive par le CLA
10. Elaboration de la convention de financement
11. Mobilisation de la contrepartie par le promoteur
12. Signature de la convention et Mobilisation de la subvention

#### COMMENT SE FERA LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROJETS ?

1. Suivi et contrôle de l'exécution
2. Sélection des prestataires
3. Paiement des prestataires

4. Vérification technique
5. Contrôle financier
6. Suivi-évaluation

OÙ RETIRER LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT (F1) ET OBTENIR DES INFORMATIONS ?

**Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agribusiness au Sénégal (PDIDAS)**, Ngallèle Km 9 - Route de Rosso (RN2) - BP 680 Saint-Louis - Sénégal / +221 33 961 99 90- Email : [pdidas@pdidas.org](mailto:pdidas@pdidas.org) ; Aussi disponible en téléchargement sur [www.pdidas.org](http://www.pdidas.org)